

Inauguration de l'EHPAD « Résidence de la Dronne »

Brantôme, le samedi 11 octobre 2004

Allocution de M. Jacques BILLANT,
Préfet de la Dordogne

Je suis très heureux d'être à vos côtés pour inaugurer cette nouvelle « Résidence de la Dronne ».

Je sais combien cet événement représente un moment très attendu localement.

Je me souviens de la pose de la première pierre de cet EHPAD le 28 juillet 2012 et je mesure la satisfaction et le soulagement des élus, de la direction, des personnels et des résidents au regard de l'antériorité du projet et au regard des difficultés d'ordres juridique, administratif et financier rencontrées avant le démarrage de la construction.

Je tiens donc à saluer l'engagement des personnalités présentes ou absentes aujourd'hui qui se sont investies pour que Brantôme conserve sur son territoire un EHPAD adapté.

Je pense à vous, Monsieur le Président du Conseil général, à vous Madame la Députée, à vous Madame le Maire, à mon prédécesseur, Madame Béatrice ABOLLIVIER, au Directeur général de l'ARS et au Préfet Christian FREMONT pour lequel nous avons une pensée très forte ce matin.

Vous le constatez, Mesdames et Messieurs, l'union a été totale autour de ce projet et, comme à chaque fois, l'union a permis d'aboutir.

Après la visite de l'établissement, nous nous accordons tous à dire que la réalisation architecturale est une réussite. Nous avons là une construction innovante répondant aux préoccupations environnementales, nous avons là une construction fonctionnelle où tout a été pensé pour que les réponses aux besoins des personnes âgées soit si intégrées qu'elles en deviennent évidentes et naturelles.

Il s'agit donc là d'une réalisation moderne et humaniste, ce que nous appelions tous de nos vœux.

Comment d'ailleurs pouvait-il en être autrement, alors que nous sommes tous si conscients que le vieillissement est devenu un enjeu démographique, financier et social qui nécessite l'adaptation de nos politiques publiques.

En 2060, un Français sur trois aura plus de 60 ans et le nombre de Français âgés de plus de 85 ans aura plus que triplé pour atteindre les 5 millions.

L'allongement de l'espérance de vie est une chance pour la France, mais c'est aussi un défi pour notre système sanitaire et médico-social.

C'est tout le sens du projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement porté par le Gouvernement en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Avec ses trois piliers que sont :

- l'anticipation de la perte d'autonomie,
- l'adaptation de la société,
- l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie,

ce projet de loi renforce le soutien aux aidants et la coordination de tous les acteurs sur le terrain.

En Dordogne, département où la population est la plus âgée d'Aquitaine, nous mesurons déjà au quotidien l'enjeu de l'adaptation de la société au vieillissement.

C'est la raison pour laquelle des actions concrètes ont été menées tout au long de ces dernières années pour justement :

- anticiper,
- adapter,
- et accompagner.

Je veux à ce titre rapprocher l'inauguration de l'EHPAD de Brantôme à celle du mois d'octobre 2013 de l'EHPAD de Lanouaille et à celle de Champagnac de Bélair.

Elles mettent en évidence la cohérence du schéma territorial de santé qui se met en place dans le Nord de la Dordogne, le long d'un axe Ouest-Est : Mareuil sur Belle, Brantôme, Champagnac de Bélair, Nontron, Saint Pardoux la Rivière, Thiviers, La Coquille et Lanouaille, et ce de façon pragmatique et avec des moyens financiers qui restent conséquents.

Mesdames et Messieurs, la Dordogne dispose aujourd'hui de 75 EHPAD, ce qui représente 6 000 places d'hébergement permanent, temporaire et d'accueil de jour.

Je n'oublie pas les 22 services de soins infirmiers qui interviennent sur tout le territoire au profit de plus de 1 000 personnes.

Le maintien à domicile reste bien sûr la pierre angulaire de notre politique d'accompagnement des personnes âgées, vous ne cessez de le rappeler, Monsieur le Président du Conseil général.

Mais pour les personnes dont l'autonomie décline et qui ne peuvent rester chez elles, il est évident qu'il faut des établissements de proximité, comme le vôtre à Brantôme, qui offrent une réponse adaptée avec un environnement agréable et humain.

Vous le voyez, Mesdames et Messieurs, notre politique nationale et locale de santé se situe bien à la croisée des priorités de l'État dans le département : le pacte social, l'aménagement du territoire et la sécurité.

C'est à vous, Monsieur le Directeur et Mesdames et Messieurs les personnels de l'EHPAD, à qui je souhaite m'adresser pour conclure.

Je tiens à vous remercier pour votre accueil chaleureux. Je tiens aussi à saluer votre professionnalisme et celui de vos équipes de soins et d'accompagnants qui permettent de créer un cadre sécurisant pour les résidents, mais aussi pour leurs familles.

Je suis conscient de tout ce que vous leur apportez.

Dans cette structure à taille humaine, les relations entre les équipes et les personnes accueillies sont essentielles et déterminantes pour le bien être de tous.

Je suis certain que vos nouvelles conditions de travail correspondent à vos attentes et que vous vous épanouissez au service de nos aînés.

La solidarité, la fraternité et l'attention que vous portez aux résidents sont autant de principes qui fondent la richesse d'une société et qui permettent de l'adapter aux nouveaux enjeux.

Grâce à vous, ces principes sont au cœur de notre pacte solidaire de santé.

Soyez-en félicités et remerciés.